



Reconnaissance de la nationalité français

Par **nadjim**, le **09/06/2014** à **16:28**

bonjour;

j'ai mon grande père qui parti en France en 1948 il vie en français jusqu'à sont décès sur la sol français 1986, et on a aucune information sur la cause de sa morte il vie plus de 38ans sur le sol Français. je voudrais savoir comment faire pour reconnais si mon grande père il est une nationalité et est ce que j'ai le droite de demandé une nationalité français?.

d'autre cas j'ai ma mère qui il est une résidence français depuis 1975 validité 10 ans jusqu'à 1985 il est fait sa scolarité dans l'établissement français mais lorsque il été mineur sont père il fait ça retour en Algérie avant que la dévalidation de sa résidence.

maintenant on demandons qu'il est les procédures a suivre et est ce que le droite de renouveler ça résidence?. est quel sont ces droite?

merci d'avance pour la réponse